



Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire (consultative et non décisionnelle) du mercredi 13 mai à 19 h.

Réf. 1242

Par visioconférence (Zoom).

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue et procédures de la réunion
2. Négos 2020 (**document joint**)
3. Questions et réponses
4. Levée de l'assemblée

1. Mot de bienvenue et procédure de la réunion

Alexandre Lahaie souhaite le bonsoir et la santé à tous et toutes. 39 professeurs-es sont présents-es. Il précise que l'assemblée est consultative, mais qu'il sera possible de formuler des amendements et que des votes indicatifs seront tenus à l'aide d'une fonctionnalité de Zoom. Le comité exécutif et la FNEEQ travaillent à implanter de nouvelles pratiques et outils qui nous permettront de migrer vers des assemblées décisionnelles.

Le regroupement cégep nous convie à consulter nos instances syndicales afin d'établir la liste des demandes prioritaires de négociation sectorielle. En plus de cette assemblée générale, un Bureau syndical aura lieu demain. Ces consultations sont importantes et permettront de connaître les opinions des membres afin de donner un mandat à nos délégués-es au regroupement cégep qui se tiendra vendredi prochain 15 mai.

Il explique le déroulement de l'assemblée, en débutant par une présentation du contexte de la négo, des critères qui ont guidé le travail du comité de stratégie et de négo de la FNEEQ ainsi des demandes prioritaires soumises à la consultation des syndicats locaux. Suivra une période de questions d'éclaircissement et de discussions sur le contexte et les demandes. La période de questions et réponses à la fin servira de point varia (questions diverses) si le temps le permet. L'assemblée est prévue se terminer à 21 h. Comme à l'habitude, afin de permettre à toutes et tous de s'exprimer, trois minutes sont accordées par tour de parole ainsi qu'une priorité aux personnes qui prennent la parole pour une première fois.

2. Négos 2020 (documents joints)

Andréane St-Hilaire présente la conjoncture politique actuelle de la négo sectorielle et à la table centrale et explique les critères qui ont guidé le comité de stratégie et de négociation de la FNEEQ. Elle précise que cette consultation ne vise pas à mettre dans l'ordre les 20 demandes, mais plutôt d'identifier si des demandes doivent être enlevées à cette liste ou s'il en manque, en se référant toutefois à la liste des demandes déjà votées au regroupement cégep, à la suite des assemblées locales tenues. À cette étape, de nouvelles demandes ou des reformulations de demandes ne seront probablement pas recevables au regroupement cégep, puisque les cahiers de demandes nous ont déjà été soumis et adoptés. Donc, essentiellement, il s'agit d'un exercice de priorisation des demandes dans le contexte actuel de négociation, pour le moins particulier.

Andréane présente les 20 demandes priorisées, explique aussi les raisons de ces choix par le comité de stratégie et de négo de la FNEEQ. Elle précise que la vingtième demande consiste à demander la création de comités paritaires et d'ajouts de mandats à certains d'entre eux, puis d'allouer des ressources pour financer les solutions trouvées. Par exemple, le comité consultatif sur la tâche (CCT) aurait pour mandat de revoir les paramètres actuels du calcul de la charge individuelle. Elle souligne que les demandes qui concernent les conditions de travail particulières liées à l'enseignement à distance en période de pandémie ne sont pas négociées dans la nouvelle convention collective, mais plutôt au niveau national par la FNEEQ et au niveau local par le SPPCM qui mènera à des ententes locales adoptées en comité des relations de travail (CRT).

Questions et commentaires

Andréane fait la lecture de la proposition principale.

Le comité exécutif propose

- **d'adopter la liste des 20 demandes prioritaires de négo telles que déterminées lors du regroupement cégep tenu le 11 mai 2020 ;**
- **que des nouvelles ressources soient négociées pour le réaménagement des paramètres de la CI en lien avec les travaux du CCT.**

Nathalie Pilon agit à titre d'animatrice. Puisqu'il est impossible à ce stade d'organiser une assemblée délibérante en présence en raison des mesures de distanciation physique et de tenir de votes en bonne et due forme, des votes indicatifs sont tout de même effectués afin de constater si les propositions et amendements formulés reçoivent un large assentiment des enseignants-es présents-es. Les amendements ne nécessitent pas d'appuyeurs, mais une période de discussion et un vote indicatif sont tenus pour chacun des amendements et la proposition principale. Au moment du vote, 43 personnes sont présentes.

Dalhia Kerba propose l'ajout d'une nouvelle demande (pas incluse dans l'actuel cahier de demandes) :
« Ajouter à la convention collective des ressources enseignantes au volet 1 et 2 afin de baisser la Ci annuelle d'un temps plein. »

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

Jocelyne Jouan propose l'ajout de la demande RÉM2 :

« Bonifier les échelons 18, 19 et 20 de l'échelle salariale afin que l'interéchelon soit de 3 %, dans le respect de la lettre d'entente numéro 14 de la convention collective 2000-2002 ».

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

Annie Thériault propose l'ajout d'un quatrième point à la demande 17 :

« et dans le cadre de la matérialisation d'un projet d'enseignement à distance dans un établissement d'enseignement, que l'attribution des cours se fasse sur une base volontaire tout en respectant la liste d'ancienneté. »

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE

- **D'adopter la liste des 20 demandes prioritaires de négo telles que déterminées lors du regroupement cégep tenu le 11 mai 2020 telle qu'amendée ;**

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

- **Que des nouvelles ressources soient négociées pour le réaménagement des paramètres de la CI en lien avec les travaux du CCT.**

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions et réponses (VARIA)

- **Préparation de la session automne 2020.**

Alexandre souligne que la première rencontre du Comité paritaire avec le Collège a été décevante. Nous n'avons pas constaté une réelle volonté de travailler ensemble à définir les balises de l'enseignement à distance pour l'automne prochain, dans ce contexte exceptionnel de pandémie. Nous allons donc rapidement leur soumettre un tableau présentant les axes, principes, exigences et recommandations afin d'établir les balises de la FAD pour la session d'automne 2020. Aussi, le SPPCM a invité les départements à nous transmettre leurs préoccupations et besoins. Le Collège et le Ministère envisagent une session à distance à l'automne prochain. La direction des études sonde les départements afin d'établir une liste des compétences qui ne peuvent être réalisées à distance. Il semble toutefois que l'information n'a pas été transmise à tous les départements.

Questions et interventions.

En conclusion, Alexandre souligne que le syndicat a demandé à la Direction des études d'être plus clair dans leurs communications (fréquence, info à tous les profs/départements) et d'offrir un espace pour les profs afin d'entendre leurs préoccupations, puis il a insisté à savoir que l'enseignement à distance n'est pas une simple transposition des cours donnés en présence. De plus, des représentations sont effectuées au niveau national et local (tant syndicales que patronales) pour obtenir des ressources supplémentaires afin d'offrir un enseignement de qualité et un support aux étudiants-es qui auront des lacunes.

Alexandre remercie les membres de leur participation et des avis exprimés. Il précise que d'autres instances syndicales se tiendront afin de poursuivre les discussions et les consultations sur la session d'automne 2020.

4. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 30.



Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Alexandre Lahaie
Président